

Tout d'abord, M. le Président, nous tenons à faire remarquer qu'une délégation composée de 15 typographes représentant la succursale québécoise de l'*Union typographique Internationale*, n'a d'autre importance que celle qu'on veut bien lui donner, et que rien n'autorise à dire qu'elle parle "au nom de toutes les unions ouvrières de Québec", (lesquelles, du reste, lui sont presque toutes opposées), si, par unions ouvrières de Québec, on entend les unions nationales, qui sont la presque totalité.

Et puis, M. le Président, la raison invoquée par M. Vincent Fusk pour amener la ville à refuser ses contrats d'impression et d'annonces à "L'*Action Catholique*", si elle valait quelque chose en elle-même, ne vaudrait rien dans le cas de l'*Action Catholique*, car, celle-ci emploie bel et bien des ouvriers unionistes.

M. Fusk peut ne compter, comme ouvriers unionistes, que ceux qui font partie de l'*Union Internationale*; mais la ville n'a pas de raison pour ne pas reconnaître l'*Union Catholique des Ouvriers Imprimeurs et Relieurs de Québec*, dont les ouvriers employés l'*Action Catholique* sont tous membres.

Nous croyons même, que si la ville de Québec devait se prononcer entre les deux unions, son choix devrait se porter sur cette dernière et cela pour une foule de raisons qu'il n'est pas utile de développer ici.

L'*Union Typographique Internationale*, feint d'ignorer l'*Union Catholique des Ouvriers Imprimeurs et Relieurs de Québec*, mais cela n'empêche pas celle-ci d'exister et de protester quand on affirme que les ouvriers de l'*Action Catholique*, qui sont ses membres, ne sont pas unionistes.

Et cette lettre, M. le Président, n'avait pas d'autre but.

Veuillez croire, Monsieur, à toute notre considération.

Pour l'*Union Catholique des Ouvriers Imprimeurs et Relieurs de Québec*.

LE SECRÉTAIRE.